



RENTREE SCOLAIRE 2018-2019

HORAIRES DE RENTREE

Classes de 6° :

➤ **LUNDI 3 SEPTEMBRE**

10h00 - 10 h 30 : Accueil, Informations générales pour les élèves et les parents.

10 h 30 - 12 h 00 : Premier temps de vie de classe avec le professeur principal.

Possibilité de déjeuner au self

14 h 00 - 16 h 00 : Après-midi pour apprendre à connaître les professeurs, les autres élèves, les lieux...

Sortie à 16h00

Classes de 5° :

➤ **LUNDI 3 SEPTEMBRE** 14 h 00 - 16 h 00

Classes de 4° et de 3°

➤ **LUNDI 3 SEPTEMBRE** 14 h 30 - 16 h 00

Le MARDI 4 SEPTEMBRE début des cours.



Saint-Etienne, le 6 juillet 2018

Objet : Réunions de parents

Monsieur, Madame,

Afin de faciliter votre organisation, nous vous informons d'ores et déjà des dates prévues pour les réunions de parents :

JEUDI 6 SEPTEMBRE 2018 à 18h00 pour le Niveau 6^{ème}

JEUDI 13 SEPTEMBRE 2018 à 18h00 pour le Niveau 3^{ème}

JEUDI 20 SEPTEMBRE 2018 à 18h00 pour le Niveau 5^{ème} et 18h15 pour le Niveau 4^{ème}

Ces réunions débiteront à 18 heures en présence du Supérieur pour la présentation de l'année scolaire. Puis, selon le niveau concerné, les professeurs interviendront sur les objectifs, leurs attentes dans les différentes disciplines et les projets de l'année.

Ces réunions de début d'année doivent permettre de se donner toutes les chances pour réussir l'année scolaire grâce à une concertation et à une coopération constructives. Elles ne se terminent pas par une rencontre personnalisée parents – professeurs. Cette dernière aura lieu pour tous les niveaux en décembre.

Nous vous prions de croire, Monsieur, Madame, en nos sentiments dévoués.

Les Directrices de division
ML.Damont
AG.Geoffroy

Le Supérieur
J.B Plessy

CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES 2018-2019

- **Toussaint :** Du vendredi 19 octobre après les cours
au lundi 5 novembre matin

- **Noël :** Du vendredi 21 décembre après les cours
au lundi 7 janvier au matin

- **Hiver :** Du vendredi 15 février après les cours
au lundi 4 mars au matin

- **Printemps :** Du vendredi 12 avril après les cours
au lundi 29 avril au matin

- **Mercredi 1er mai :** Férié : pas de cours

- **Mercredi 8 mai :** Férié : pas de cours

- **Semaine de l'Ascension** Du mercredi 29 mai après les cours
au lundi 3 juin au matin

- **Pentecôte :** Férié : lundi 10 juin (pas de cours)

Rappel du règlement intérieur (article 1) :

"La présence des élèves à l'institution est obligatoire pendant la totalité de la période scolaire.

Toute absence prévue doit faire l'objet d'une demande préalable d'autorisation auprès du chef d'établissement ou de son représentant.

Le non-respect de cet article du règlement intérieur entraîne par le fait même l'exclusion en fin d'année scolaire."



Saint-Etienne, le 6 juillet 2018

Objet : Réunions de parents

Monsieur, Madame,

Afin de faciliter votre organisation, nous vous informons d'ores et déjà des dates prévues pour les réunions de parents :

JEUDI 6 SEPTEMBRE 2018 à 18h00 pour le Niveau 6^{ème}

JEUDI 13 SEPTEMBRE 2018 à 18h00 pour le Niveau 3^{ème}

JEUDI 20 SEPTEMBRE 2018 à 18h00 pour le Niveau 5^{ème} et 18h15 pour le Niveau 4^{ème}

Ces réunions débiteront à 18 heures en présence du Supérieur pour la présentation de l'année scolaire. Puis, selon le niveau concerné, les professeurs interviendront sur les objectifs, leurs attentes dans les différentes disciplines et les projets de l'année.

Ces réunions de début d'année doivent permettre de se donner toutes les chances pour réussir l'année scolaire grâce à une concertation et à une coopération constructives. Elles ne se terminent pas par une rencontre personnalisée parents – professeurs. Cette dernière aura lieu pour tous les niveaux en décembre.

Nous vous prions de croire, Monsieur, Madame, en nos sentiments dévoués.

Les Directrices de division
ML.Damont
AG.Geoffroy

Le Supérieur
J.B Plessy



AUTORISATION DE DIFFUSION DE L'IMAGE D'UNE PERSONNE MINEURE

INSTITUTION DES CHARTREUX. GROUPE SCOLAIRE

ÉCOLE. COLLÈGE. LYCÉE. CLASSES POST-BAC
Les Chartreux-Croix-Rousse
58, rue Pierre Dupont
69283 Lyon cedex 01

ÉCOLE. COLLÈGE. Les Chartreux-Sainte-Famille
36, rue du Vernay
42100 Saint-Etienne

ÉCOLE. Les Chartreux-Saint-Romain
72, rue Pierre Brunier
69300 Caluire-et-Cuire

COLLÈGE. Les chartreux-Saint-Charles
22, rue André Bonin
69004 Lyon

ÉCOLE Les Chartreux-Sainte-Blandine
4, place Chanoine Chatard
69450 Saint-Cyr-au-Mont-d'Or

**CLASSES PRÉPARATOIRES SCIENTIFIQUES
Associées CPE Lyon. Les Chartreux-Saint-Just**
8, place de l'Abbé LARUE
69005 Lyon

Le producteur de l'objet créé ou le bénéficiaire de l'objet créé exercera l'intégralité des droits d'exploitation attachés à cette production. L'objet (captation image ou voix) demeure sa propriété exclusive.

Le producteur/bénéficiaire de l'autorisation, s'interdit expressément de céder les présentes autorisations à un tiers. Il s'interdit également de procéder à une exploitation illégale, ou non prévue des captations (image et/ou voix) de la personne mineure susceptible de porter atteinte à sa dignité, sa réputation ou à sa vie privée et toute autre exploitation réjudiciable selon les lois et règlements en vigueur.

OBJET ET EXPLOITATION

PROJET : communication institutionnelle. Réalisation de supports papier et/ou numériques. Réalisation de photos et/ou vidéos.

EXPLOITATION

Usage de communication interne et externe de l'Institution. Tout usage à vocation éducative.

Canaux : internet, intranet (accès avec authentification). Impression papier.

IDENTIFICATION DE L'ÉLÈVE

NOM de l'élève : ÉTABLISSEMENT :
PRÉNOM : CLASSE :
DATE de naissance :

AUTORISATION DES TITULAIRES DE L'AUTORITÉ PARENTALE

PARENTS

Nous soussignons,

Prénom, NOM : Prénom, NOM :

Mail : Mail :

Tél. : Tél. :

reconnaissons expressément / ne reconnaissons pas* que le mineur ci-dessus désigné n'est lié par aucun contrat exclusif pour l'utilisation de son image, sa voix, son nom.

Donnons* / Ne donnons pas* notre accord pour la fixation et l'utilisation, sans aucune contrepartie financière, de son image et sa voix, dans le cadre exclusif du projet ci-dessus exposé, pour les modes d'exploitation ci-dessus désignés et ce, pour une durée de 10 ans. Cette autorisation exclut toute autre utilisation, notamment dans un but commercial ou publicitaire.

Date et signature

Père :

Mère :

A RETOURNER complété et signé

APPEL DE COTISATION

L'APEL, c'est avant tout des parents bénévoles qui participent concrètement à la vie et à l'animation de l'Institution. A ce titre, nous tenons à remercier chaleureusement les personnes qui nous ont aidés lors des animations de l'Apel Les Chartreux Sainte Famille durant cette année 2017 - 2018.

Pour assumer financièrement ses différentes activités au sein de l'école, l'APEL a besoin impérativement de votre cotisation.

La cotisation est la principale ressource de l'APEL

Cotisation année 2018-2019 : 15 €

Une seule cotisation par famille

Merci d'établir les chèques à l'ordre de l'APEL

(N'hésitez pas à contacter l'APEL, pour des facilités de paiement ou pour un règlement en espèces)

Ce coupon-réponse et son règlement seront à remettre à l'enseignante ou au professeur principal, lors de la rentrée.
(Les chèques seront encaissés fin novembre - début décembre) Merci



A compléter en lettres capitales d'imprimerie s'il vous plait

M. Mme NOM : _____ PRENOM : _____

Adresse Mail : _____

Enfants dans l'établissement :

NOM	PRENOM	CLASSE

CHEQUE / Nom de l'établissement bancaire ou postal : _____

Numéro du chèque : _____

Signature : _____

Merci à vous !



Le 7 juillet 2018

Aux Parents des élèves du collège des Chartreux Ste-Famille

Objet : inscription à l'étude du soir pour les élèves du collège.

Monsieur, Madame

Cette année encore, nous mettons à votre disposition un service gratuit d'études du soir tous les lundis, mardis et jeudis soirs de 17h à 18h à compter du lundi 10 septembre. Ces études ont pour objectif de permettre à vos enfants de réaliser leurs devoirs pour le lendemain dans un véritable cadre de travail. Les études sont surveillées et vos enfants auront la possibilité de demander des renseignements par rapport au travail qu'ils ont à effectuer.

Nous vous précisons bien que ce temps est un temps d'étude et de travail et qu'en aucun cas vous ne devez l'assimiler à une garderie ! Tout élève ne respectant pas les consignes de l'étude en sera exclu.

Pour des soucis d'organisation, nous vous demandons de bien vouloir remplir le coupon d'inscription et de le remettre au professeur principal au plus tard le jeudi 6 septembre. Les inscriptions seront prises en compte pour l'ensemble de l'année scolaire.

En outre, nous vous précisons que nous essayons de mettre en place, très prochainement, une étude dirigée par des professeurs. Nous vous informerons ultérieurement des modalités de cette étude.

Veillez croire, Monsieur, Madame, en notre dévouement.

Le surveillant général
O. Ségard

A RETOURNER AU PROFESSEUR PRINCIPAL AVANT LE JEUDI 6 SEPTEMBRE 2018

Mon fils, ma fille : -----

élève en classe de : -----

Restera à l'étude de 17h à 18h Lundi Mardi Jeudi (1)

Ne restera pas à l'étude.

(1) Entourer le ou les jours d'étude.

Signature des parents